

COMMUNE DE MARBAIX



EL GAZET' 2018

De Janvier à Août 2018

LE MOT DU MAIRE

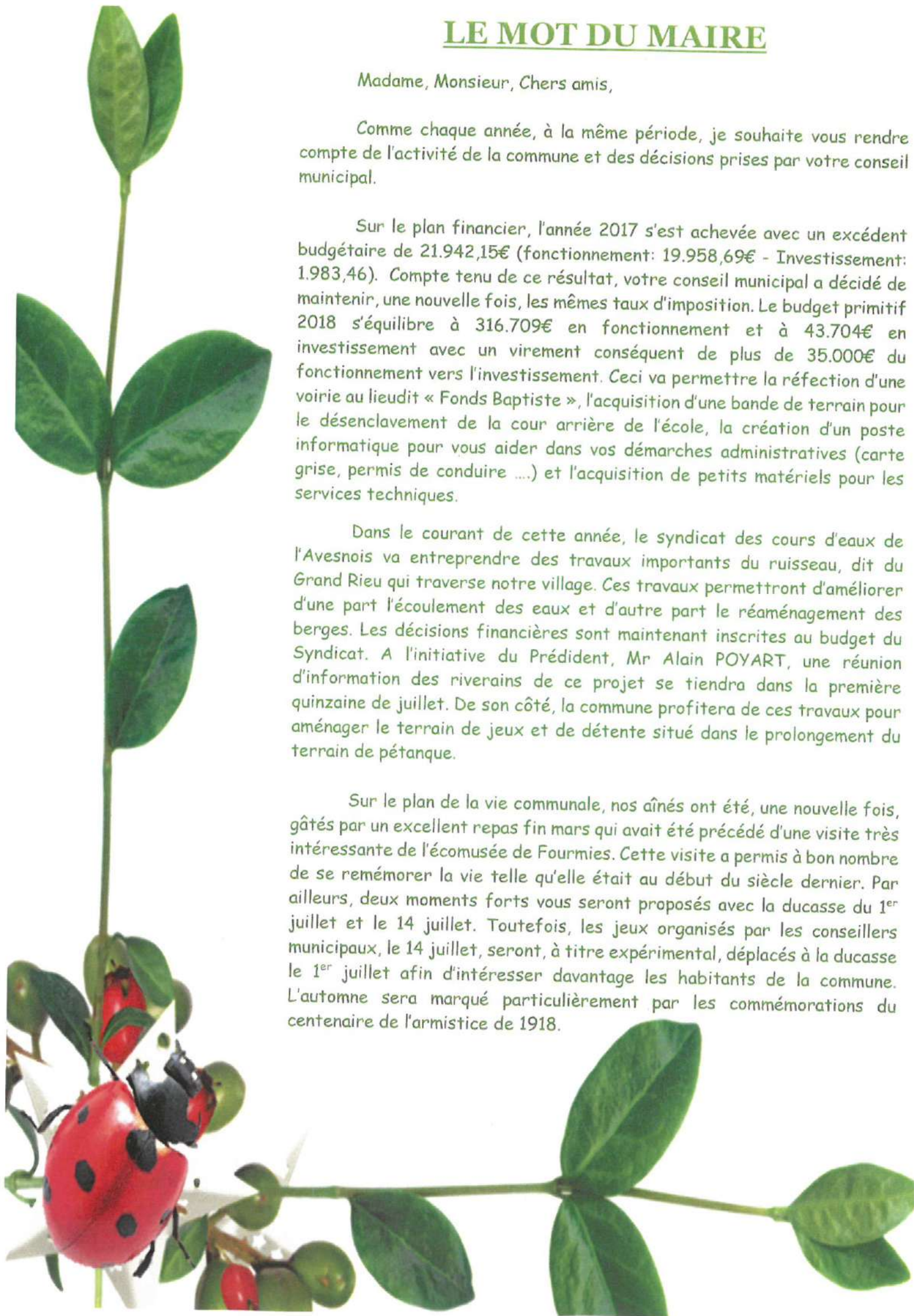
Madame, Monsieur, Chers amis,

Comme chaque année, à la même période, je souhaite vous rendre compte de l'activité de la commune et des décisions prises par votre conseil municipal.

Sur le plan financier, l'année 2017 s'est achevée avec un excédent budgétaire de 21.942,15€ (fonctionnement: 19.958,69€ - Investissement: 1.983,46). Compte tenu de ce résultat, votre conseil municipal a décidé de maintenir, une nouvelle fois, les mêmes taux d'imposition. Le budget primitif 2018 s'équilibre à 316.709€ en fonctionnement et à 43.704€ en investissement avec un virement conséquent de plus de 35.000€ du fonctionnement vers l'investissement. Ceci va permettre la réfection d'une voirie au lieudit « Fonds Baptiste », l'acquisition d'une bande de terrain pour le désenclavement de la cour arrière de l'école, la création d'un poste informatique pour vous aider dans vos démarches administratives (carte grise, permis de conduire ...) et l'acquisition de petits matériels pour les services techniques.

Dans le courant de cette année, le syndicat des cours d'eaux de l'Avesnois va entreprendre des travaux importants du ruisseau, dit du Grand Rieu qui traverse notre village. Ces travaux permettront d'améliorer d'une part l'écoulement des eaux et d'autre part le réaménagement des berges. Les décisions financières sont maintenant inscrites au budget du Syndicat. A l'initiative du Prédident, Mr Alain POYART, une réunion d'information des riverains de ce projet se tiendra dans la première quinzaine de juillet. De son côté, la commune profitera de ces travaux pour aménager le terrain de jeux et de détente situé dans le prolongement du terrain de pétanque.

Sur le plan de la vie communale, nos aînés ont été, une nouvelle fois, gâtés par un excellent repas fin mars qui avait été précédé d'une visite très intéressante de l'écomusée de Fourmies. Cette visite a permis à bon nombre de se remémorer la vie telle qu'elle était au début du siècle dernier. Par ailleurs, deux moments forts vous seront proposés avec la ducasse du 1^{er} juillet et le 14 juillet. Toutefois, les jeux organisés par les conseillers municipaux, le 14 juillet, seront, à titre expérimental, déplacés à la ducasse le 1^{er} juillet afin d'intéresser davantage les habitants de la commune. L'automne sera marqué particulièrement par les commémorations du centenaire de l'armistice de 1918.



LE MOT DU MAIRE

(suite)

Notre école continue à bien se porter avec une légère augmentation des effectifs à la prochaine rentrée de septembre (de 54 à 58 élèves). De même, il est à souligner, lors des tests réalisés en français et mathématiques pour les classes de CE2 et de CP, des taux de réussite tous supérieurs à la moyenne de la circonscription dont nous dépendons. Bravo à nos professeurs d'école et à nos élèves.

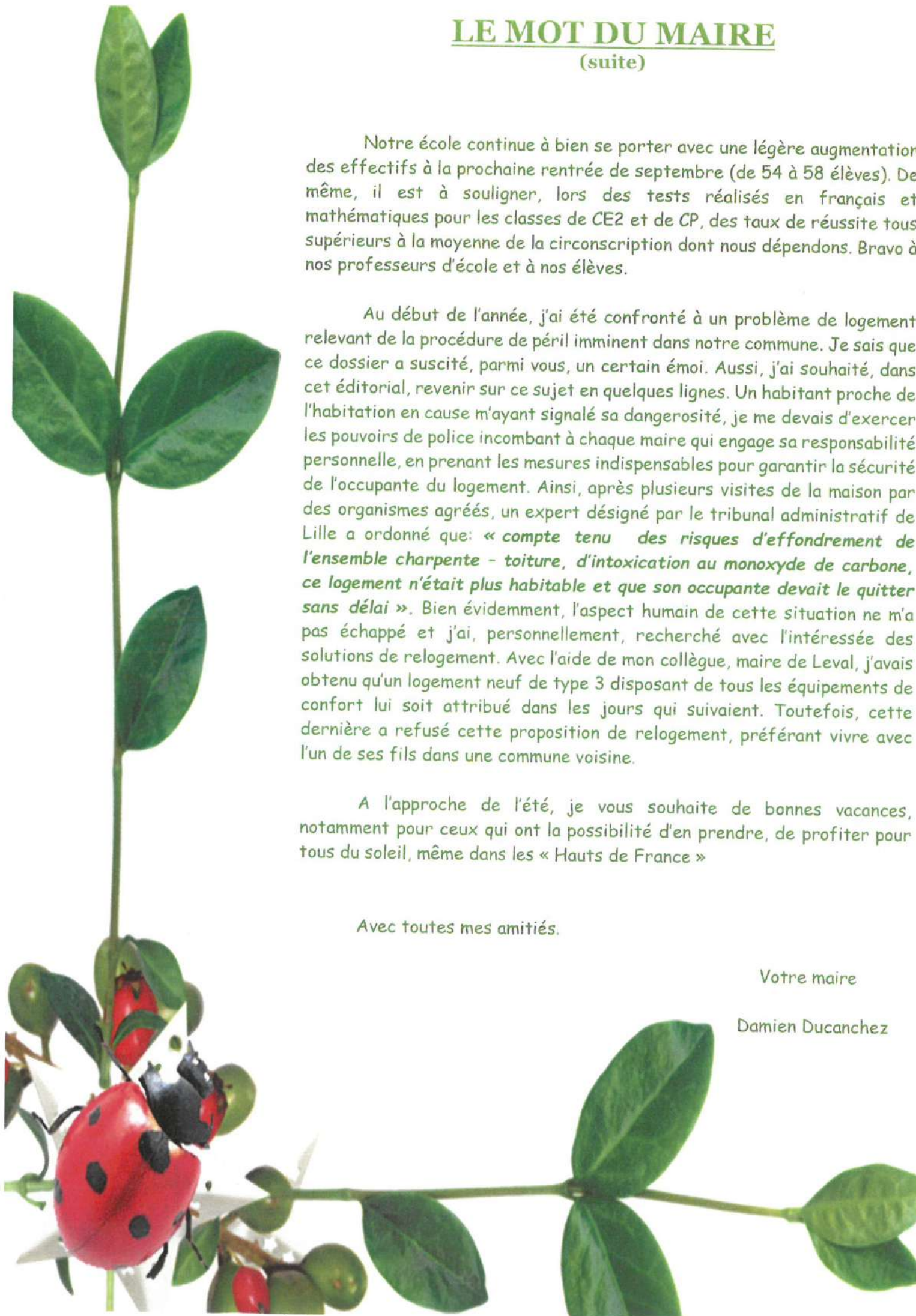
Au début de l'année, j'ai été confronté à un problème de logement relevant de la procédure de péril imminent dans notre commune. Je sais que ce dossier a suscité, parmi vous, un certain émoi. Aussi, j'ai souhaité, dans cet éditorial, revenir sur ce sujet en quelques lignes. Un habitant proche de l'habitation en cause m'ayant signalé sa dangerosité, je me devais d'exercer les pouvoirs de police incombant à chaque maire qui engage sa responsabilité personnelle, en prenant les mesures indispensables pour garantir la sécurité de l'occupante du logement. Ainsi, après plusieurs visites de la maison par des organismes agréés, un expert désigné par le tribunal administratif de Lille a ordonné que: *« compte tenu des risques d'effondrement de l'ensemble charpente - toiture, d'intoxication au monoxyde de carbone, ce logement n'était plus habitable et que son occupante devait le quitter sans délai »*. Bien évidemment, l'aspect humain de cette situation ne m'a pas échappé et j'ai, personnellement, recherché avec l'intéressée des solutions de relogement. Avec l'aide de mon collègue, maire de Leval, j'avais obtenu qu'un logement neuf de type 3 disposant de tous les équipements de confort lui soit attribué dans les jours qui suivaient. Toutefois, cette dernière a refusé cette proposition de relogement, préférant vivre avec l'un de ses fils dans une commune voisine.

A l'approche de l'été, je vous souhaite de bonnes vacances, notamment pour ceux qui ont la possibilité d'en prendre, de profiter pour tous du soleil, même dans les « Hauts de France »

Avec toutes mes amitiés.

Votre maire

Damien Ducanchez



ETAT CIVIL 2018

DECES :

Monsieur LEGOUVERNEUR Guy
Décédé le 29 mars 2018 à Valenciennes

Monsieur DELACROIX Emile
Décédé le 31 mars 2018 à Avesnes-sur-Helpe

Madame BAUDEAUX Epouse INION Françoise
Décédée le 13 avril 2018 à Lille

NAISSANCES :

HAINAUT Arthur, François, Frédéric, Antoine, Jean-Michel
Né le 07 janvier 2018 à Fourmies
De Monsieur HAINAUT François et de Madame PRIEZ Prescilia

LENOTTE Robin, Jacques, Jean-Paul, Clément, Ghislain
Né le 21 mai 2018 à Maubeuge
De Monsieur LENOTTE Florian et de Madame LOEZ Priscilla

MARIAGE :

Monsieur MALVACHE Rémi et Madame MACARET Angélique
Mariage célébré à la Mairie de Marbaix
Le 28 juillet 2018

Monsieur ALLART Xavier et Madame DELCROIX Sophie
Mariage célébré à la Mairie de Marbaix
Le 11 Août 2018

Monsieur MENDERA Marc et Madame MERCIER Claire
Mariage célébré à la Mairie de Marbaix
Le 25 Août 2018



Délibérations du Conseil Municipal



Réunion du 13 Février 2018

I - DESENCLAVEMENT DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°24/2017 par laquelle le Conseil Municipal avait donné un avis favorable à l'unanimité pour charger Monsieur le Maire de négocier l'acquisition de deux bandes de terrains appartenant à Monsieur Jean-François INION, cadastré n° A 353 en zone N et Monsieur Christian OLLIVIER, cadastré n° A 357 une partie en zone N et l'autre en zone U, pour la réalisation d'une ruelle de sortie pour la sécurité à destination des enfants de l'école de Marbaix, d'une largeur de 1m50.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'après avoir s'être entretenu avec d'une part Monsieur Jean-François INION et d'autre part Monsieur Christian OLLIVIER, les deux parties, après réflexions, souhaitent que la largeur de la ruelle soit revue un peu à la hausse et veulent également pouvoir bénéficier d'une servitude de passage après la vente des terrains cités ci-dessus à la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il pourrait proposer à Monsieur Jean-François INION et Monsieur Christian OLLIVIER lors d'un autre entretien, l'acquisition d'une partie de leurs terrains sur la base d'une largeur comprise entre 2 et 3 mètres au maximum.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité, donne un avis favorable et charge Monsieur le Maire de renégocier ces acquisitions.

En ce qui concerne les demandes de servitudes, le Conseil Municipal indique que le sujet sera mis à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion.

II - CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

« ENTRETIEN DES VOIRIES »

3CA

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la création d'un groupement de commandes, afin de réaliser les travaux d'entretien de la voirie publique communale et intercommunale, peut être un bon moyen de maîtriser les dépenses de la commune.

Il indique également que, dans cette perspective, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, lors de sa réunion du 24 octobre 2017, a approuvé la création d'un groupement de commandes :

- qui regroupe la Communauté de Communes et les communes membres qui le désirent ;
- qui a pour objet les travaux d'entretien de la voirie publique communale et intercommunale ;
- dont la coordination est assurée par la Communauté de Communes, et ce jusqu'au niveau de la notification des marchés, leur exécution relevant de la compétence communale.

Il propose au Conseil Municipal d'intégrer ce groupement de commandes, selon les modalités prévues dans la convention constitutive jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commandes initié par la communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dont la convention constitutive est jointe à la présente délibération ;

MANDATE Monsieur le Maire pour accomplir toutes les procédures relatives à cette création ;

DESIGNE :

Monsieur Damien DUCANCHEZ, membre titulaire du comité de pilotage du groupement ;

Monsieur Jean-Marie BEDU, membre suppléant du comité de pilotage du groupement ;

DESIGNE :

Monsieur Damien DUCANCHEZ, membre titulaire de la commission d'appel d'offre communale, comme représentant titulaire de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement ;

Monsieur Jean-Marie BEDU, membre titulaire de la commission d'appel d'offres communale, comme représentant suppléant de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement ;

III - DEMANDE DE SUBVENTION - GRAND PRIX DE L'AVESNOIS

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu en mairie en date du 11 janvier 2018 du Grand Prix Cycliste de l'Avesnois concernant l'épreuve qui se déroulera le dimanche 22 Avril 2018 et qui traversera la commune de Marbaix.

Monsieur le Maire indique au Conseil que la TEAM Avesnois sollicite l'aide humaine, matérielle et financière de la commune pour l'organisation de cette manifestation sportive.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis :

- FAVORABLE à la traversée de l'épreuve sportive sur la commune ainsi qu'à l'aide humaine et matérielle qui sera demandée.
- DEFAVORABLE pour l'attribution d'une subvention notamment en raison des baisses de dotation de la part de l'Etat.

IV - DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

V - FISCALISATION de la CONTRIBUTION RELATIVE à la COMPETENCE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN)

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment :

✚ L'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN

✚ L'arrêté interdépartemental du 12 Mai 2014 dotant le SIDEN-SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Vu les arrêtés interdépartementaux en date du 30 juin 2016, du 30 décembre 2016 et du 31 juillet 2017 portant transfert au SIDEN-SIAN de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » par la commune

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles de l'article L. 5212-20, à savoir :

- 1/ « Le Comité Syndical peut décider de remplacer en tout ou partie cette contribution par le produit des impôts »,
- 2/ « La mise en recouvrement de ces impôts ne peut toutefois être poursuivie que si le Conseil Municipal, obligatoirement consulté dans un délai de quarante jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part ».

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017 fixant le montant de la cotisation syndicale et instaurant le principe pour l'année 2018 du recouvrement de cette cotisation par le produit des impôts,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la fiscalisation de la contribution relative à la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (DECI).

Réunion du 05 Avril 2018

I - Approbation du Compte de Gestion 2017 Commune de MARBAIX

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Les membres du conseil municipal déclarent par DIX voix pour :

Que le compte de gestion du budget de la commune de Marbaix dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le compte de gestion 2017 de la commune.

II - Vote des résultats de l'exercice 2017

L'assemblée examine le compte de gestion ainsi que le compte administratif de l'exercice 2017 qui font apparaître les résultats suivants :

Résultat de l'exercice 2017	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	272 256,17	26 491,45
Recettes	292 214,86	28 474,91
Résultats 2017	24 705,79	16 044,32
Résultats de 2016 reportés	- 4 747,10	18 027,78
Résultats cumulés	19 958,69	1 983,46

L'assemblée procède ensuite à l'examen de l'affectation de résultat qui fait apparaître un report comme suit :

Restes à réaliser reportés en 2018 des dépenses d'investissement	0
Restes à réaliser reportés en 2018 des recettes d'investissement	0
Solde des restes à réaliser de 2018	0
Rappel du solde d'exécution cumulé invest de 2017 (001)	1 983,46
Résultat clôture investissement + fonctionnement fin 2017	21 942,15
Le besoin de financement de la section d'investissement est de 0,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de procéder à un report de l'excédent d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement pour un montant de 1 983,46 €
- de procéder à un report de l'excédent de fonctionnement au compte 001 en recettes de fonctionnement pour un montant de 19 958,69 €
- qu'il n'y a aucun besoin de financement au 1068 pour équilibrer la section d'investissement du budget communal,

Le Conseil Municipal :

- décide de voter à l'unanimité (le Maire ne prenant pas part au vote) pour le compte administratif de 2017 de la commune, ainsi que le compte de gestion du comptable et décide d'affecter les résultats définitifs détaillés ci-dessus.
- autorise le Maire à reprendre ces résultats au budget primitif 2018.

III - VOTE DU TAUX DES TAXES 2018 Commune de Marbaix

Le Conseil Municipal de Marbaix,

Après avoir voté le compte administratif 2017 et examiné la préparation du budget 2018, DECIDE, par à l'unanimité, de voter le statut-quo concernant les taxes communales pour l'exercice 2018, à savoir comme suit :

<i>TAXES</i>	<i>TAUX 2017</i>	<i>TAUX 2018</i>	<i>BASES 2018</i>	<i>PRODUIT 2018</i>
HABITATION	13.05	13.05	343 000	44 762
FONCIER BATI	19.74	19.74	201 500	39 776
FONCIER NON BATI	30.42	30.42	69 700	21 203
PRODUIT ATTENDU				105 741 €

IV - BUDGET PRIMITIF COMMUNE DE MARBAIX ANNEE 2018

L'assemblée examine la proposition de budget primitif 2018 en section de fonctionnement et d'investissement qui fait apparaître les prévisions suivantes :

FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
Déficit antérieur reporté (002)	0	Excédent antérieur reporté (002)	19 958.69
Charges à caractère général (011)	86 428	Remboursement rémunération (013)	16 010
Charge de personnel et frais assimilés (012)	143 100	Produits des services (70)	15 175
Atténuation des produits (014)	19 561	Impôts et taxes (73)	128 121
Autres Charges gestion courante (65)	29 080	Dotations et participations (74)	130 885
Charges financières (66)	3 100	Autres produits gestion courante (75)	5 000
Dépenses Imprévues (020)	0.69	Produits exceptionnels divers (077)	1 560
Virement en section d'investissement (023)	35 440		
Total fonctionnement	316 709.69	Total fonctionnement	316 709.69

INVESTISSEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
Solde négatif exécution investissement (001)	0	Report excédent investissement positif (001)	1 983.46
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	2 400	Dotations et fonds divers (10222 FCTVA)	3 220
Immobilisations corporelles (chapitre 21) avec RAR	28 840	Taxe d'aménagement (10226)	3 061
Dépenses Imprévues (020)	1 064.46	Virement de la section de fonctionnement (021)	35 440
Emprunts (1641)	11 400		
Total Investissement	43 704.46	Total Investissement	43 704.46

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'adopter le budget 2018
Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour la signature des documents afférents au budget 2018.

IV - SUBVENTION AU CCAS DE MARBAIX

Le Conseil Municipal de Marbaix,

Approuve, à l'unanimité, le versement de la subvention au CCAS de Marbaix pour l'année 2018 d'un montant de 7 000 €.

V - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal de Marbaix,

Adopte, à l'unanimité, les subventions aux associations pour l'année 2018 comme suit :

- Amicale de Marbaix	pour un montant de 120.00 €
- Anciens AFN	pour un montant de 120.00 €
- Club de danse Country	pour un montant de 120.00 €
- Chasse	pour un montant de 120.00 €
- Club du Temps Libre (Ainés)	pour un montant de 120.00 €
- Fanfare Marbaisienne	pour un montant de 120.00 €
- Pêche la Marbaisienne	pour un montant de 120.00 €
- APE les Petits Marbaisiens	pour un montant de 120,00 €
- Les Pistons à encre	pour un montant de 120.00 €

Adopte, à l'unanimité, les subventions aux associations pour l'année 2018 comme suit :

- Fanfare Marbaisienne (cours et instruments)	pour un montant de 4 215.00 € (versée en 2 fois)
- Coopérative scolaire	pour un montant de 770.00 €

Pour un montant global de 6 065,00 € de subventions aux associations pour l'année 2018.

VI- SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES PISTONS A ENCRE » ORGANISATRICE DE L'EXPOSITION « 1914-1918, Marbaix un village de l'Avesnois durant la Première guerre Mondiale »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Les Pistons à Encre », Présidé par Mr LOBET Bernard, organise une exposition du 18 au 24 Septembre 2018 dans la salle des fêtes de la commune sur le thème « 1914-1918, Marbaix un village de l'avesnois durant la Première guerre Mondiale » en partenariat avec l'école de Marbaix, au vu de fêter le 100^{ème} anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale.

Aucune subvention n'est sollicitée auprès de la commune de Marbaix par l'association.

Toutefois, Mr le Maire demande au Conseil Municipal d'allouer à l'association « Les Pistons à Encre » une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association « Les Pistons à Encre » qui sera inscrit sur le budget 2018 de la commune.

VII - DESAFILIATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE AU CDG 59

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu en date du 26 mars 2018 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59) qui a pour objet « Consultation sur la demande de désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Cdg59 ».

Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59).

VII - APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-20, L. 5211-61, L. 5212-16, L. 5711-1 à L. 5711-5 de ce code,
Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L. 211-7, L. 211-7-2 (différé), L. 211-2, L. 213-13 et L. 566-132-2,
Vu la loi d'orientation n° 88.13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,
Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,
Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,
Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat »,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) (articles 56 à 59),
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
Vu les décrets n°2014-846 : Mission d'appui, n° 2015-1038 : EPTB-EPAGE (codifiées), n° 2015-526 : Digue et ouvrages (codifiées),
Vu l'arrêté du 20 janvier 2016 définissant la « Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau » (SOCLE),
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2008 portant modifications statutaires du syndicat intercommunal d'assainissement du nord (SIAN) et création du syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du nord (SIDEN-SIAN),
Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008 portant transfert, par le Syndicat Interdépartementale des Eaux du Nord de la France (SIDENFrance), de sa compétence Eau Potable et Industrielle au SIDEN-SIAN et portant dissolution du SIDENFrance,
Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN,
Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,
Vu la délibération du Comité Syndical en date du 21 juin 2017 portant sur les modifications statutaires du SIDEN-SIAN ayant obtenu la majorité qualifiée dans le cadre de la consultation des membres du Syndicat conformément aux dispositions de l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIE A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1-

↳ **D'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 30 Janvier 2018.**

ARTICLE 2 -

↳ **D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels qu'annexés.**

ARTICLE 3-

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Le présent acte administratif, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence gardé par la commune pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

IX - MISE EN PLACE DE LA SOLUTION « PANNEAUPOCKET »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la documentation qu'il a reçu par mail de la société CWA ENTERPRISE qui présente un outil de communication simple et efficace en temps réel des concitoyens de la commune par le biais d'une application mobile gratuite à télécharger sur leurs téléphones qui se nomme « PanneauPocket ». L'utilisation de cet outil est totalement gratuite pour les concitoyens.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce service « PanneauPocket » aura un coût annuel pour la commune aux environs de 150 €.

Monsieur le Maire indique les points forts de cet outil de communication :

- Diffusion des informations (travaux sur la commune, fêtes communales, événements spéciaux...) en temps réel des concitoyens où qu'ils soient
- Gratuité de l'application pour les utilisateurs

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il s'est rapproché auprès de communes qui utilisent actuellement le service « PanneauPocket » pour avoir leur avis sur celle-ci. Le retour est très positif.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'utilisation de l'outil « PanneauPocket ».

Le Conseil Municipal :

- Autorise Mr le Maire à signer les papiers pour l'inscription de la commune.
- Charge Mr le Maire d'inscrire cette dépense au budget 2018 de la commune

X - CONSULTATION PUBLIC du 19 mars 2018 au 18 avril 2018 inclus **GAEC SWEERTVAEGHER MERLANT**

Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'un élevage de 400 vaches laitières à GRAND-FAYT, 5 rue du Mal d'Accord

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir reçu en date du 28 février 2018 de la Préfecture du Nord, une consultation publique sur la demande présentée par le GAEC SWEERTVAEGHER MERLANT pour l'exploitation d'un élevage de 400 vaches laitières à GRANF-FAYT.

L'avis du Conseil Municipal est demandé sur ce projet car une partie du territoire de la commune est concernée par le plan d'épandage projeté.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande présentée par le GAEC SWEERTVAEGHER MERLANT pour l'exploitation d'un élevage de 400 vaches laitières à GRANF-FAYT.

Réunion du 15 Mai 2018

I - LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Marbaix ne connaît aucun problème sur le plan budgétaire. Cependant la trésorerie ne peut répondre en temps réel à toutes les factures compte tenu du fait que certaines dotations ne sont versées qu'en fin d'année.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu du projet de réfection du chemin fonds Baptiste à Marbaix et l'augmentation des factures mises en attentes de paiement, il s'avère nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe suivant la proposition reçue à savoir :

- Montant : 20.000 €
- Durée maximale : 1 an
- Taux : EONIA + 1,30 %
- Frais de dossier : 300,00 €

Le Conseil Municipal, après discussion, et à l'unanimité, approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe d'un montant de 20.000 € pour une durée maximale d'un an avec un taux égal à : Taux EONIA + 1,30 % et les frais de dossier : 300 € et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette ligne de trésorerie.

Dès le versement des dotations en fin d'année, la ligne de trésorerie sera soldée

II - TRAVAUX DE VOIRIE REFECTION DU CHEMIN FONDS BAPTISTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 5 avril 2018 avait été évoqué le projet de réfection du chemin fonds Baptiste à Marbaix.

Monsieur le Maire a procédé à la consultation en date du 10 avril 2018 de 4 entreprises qui sont :

- LORBAN TP
- MARECHAL TPN
- DESCAMPS TP
- SARL Bertrand Roty

Monsieur le Maire a fait la demande aux entreprises consultées de fournir un devis avec deux options, à savoir :

Option n°1 :

- Scarification du support existant
- Reprofilage de forme avec apport de matériaux soigneusement compacté
- Application d'un enduit bicouche

Option n°2 :

- Scarification du support existant
- Reprofilage de forme avec apport de matériaux soigneusement compacté
- Fourniture et mise en œuvre d'enrobés sur 0.05m

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis.

Le Conseil Municipal après discussion, retient les travaux de l'option n°2.

En ce qui concerne, le choix de l'entreprise avec 7 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS, la société LORBAN TP est retenue pour un montant HT de 8 600 € et TTC de 10 320 €.

Le conseil autorise Monsieur le Maire a signé les documents relatifs à ces travaux.

III - Consultation des Personnes Publiques Associées pour la modification du POS de MAROILLES

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu en mairie en date du 17 avril 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Mormal qui informe que le conseil communautaire de la CCPM a prescrit une procédure de modification du POS de Maroilles afin d'adopter certaines prescriptions réglementaires de la zone UA au regard du projet porté par le bailleur Promocil sur le site Rottier.

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'Urbanisme, la Communauté de Communes du Pays de Mormal a notifié ce dossier et demande que le Conseil Municipal de Marbaix émette un avis sur celui-ci.

Le Conseil Municipal, après discussion, et à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification du POS de Maroilles afin d'adopter certaines prescriptions réglementaires de la zone UA au regard du projet porté par le bailleur Promocil sur le site Rottier.

IV - ORGANISATION DE LA DUCASSE ET DU 14 JUILLET 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les festivités à venir pour la période estivale sur la commune de Marbaix :

- La ducasse
- La cérémonie du 14 juillet

Concernant l'organisation des jeux de la commune (boulage, farandole de vélos et la course aux œufs) une large discussion a eu lieu pour tenter d'impliquer au maximum les habitants de Marbaix.

A l'issue de cette discussion, le Conseil Municipal décide, et à l'unanimité, que les jeux auront lieu le dimanche 1^{er} juillet soit le jour de la ducasse en raison d'un programme plus fourni, à savoir :

- Un repas organisé par l'Amicale de Marbaix
- Le concert donné par l'Harmonie Marbaix-Taisnières

En ce qui concerne le 14 juillet, seul un défilé et un vin d'honneur seront prévus aux environs de 10h30.

V - CONTRAT PEC – MR LEGRAND JEAN-LOUIS

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur LEGRAND Jean-Louis est actuellement en contrat CAE au sein du CCAS de Marbaix jusqu'au 30/06/2018 à raison de 20h/semaine avec un taux de prise en charge de l'Etat à hauteur de 80%.

Au vu de la circulaire n°DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi. Les « contrats aidés » ont été transformés en Parcours Emploi Compétences (contrat PEC)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est entretenu le 25 avril 2018 avec les services du CAP Emploi/Handyn'action de Maubeuge - Fourmies qui est en charge du suivi du contrat de Mr LEGRAND Jean-Louis.

A la suite de cet entretien, le CAP Emploi indique la possibilité de renouveler le contrat de Monsieur LEGRAND Jean-Louis au sein du CCAS en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) pour une durée de 1 an à compter du 01/07/2018 jusqu'au 30/06/2019 à raison de 20h/semaine avec un taux de prise en charge de l'Etat à hauteur de 45%.

Le CCAS sera amené à statuer sur le renouvellement du contrat de Monsieur LEGRAND Jean-Louis.

Cependant, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le CCAS ne bénéficie que du versement de la subvention de la commune qui est d'un montant de 7 000 € pour l'année 2018.

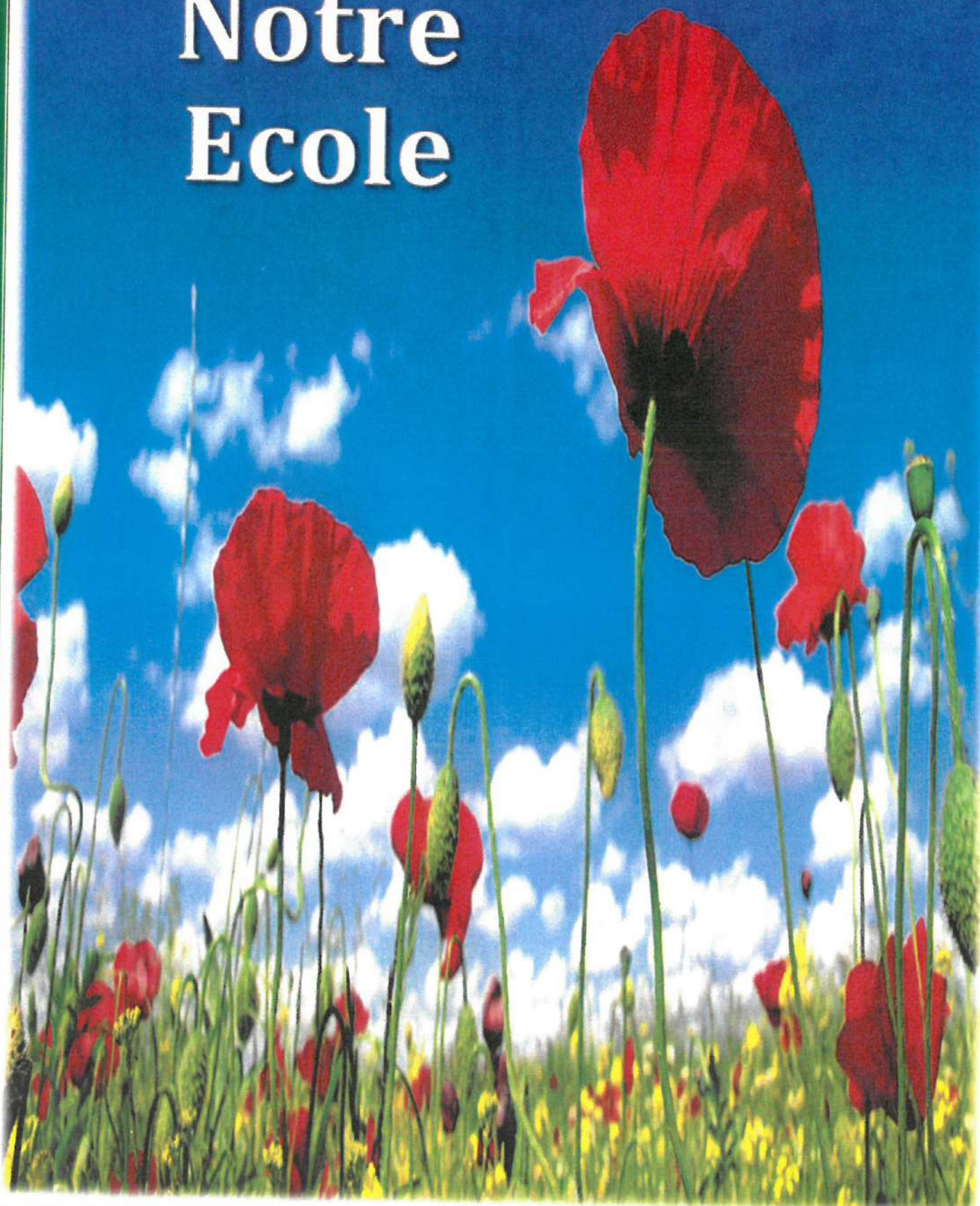
Monsieur le Maire rappelle la délibération n°15/2017 qui a été prise, et approuvée par dix voix pour, lors de la réunion du 15 Mai 2018 qui informe que le Conseil Municipal apportera son soutien financier au CCAS de la commune pour permettre d'honorer le contrat du 01/07/2017 au 30/06/2018 de Monsieur LEGRAND Jean-Louis.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération n°12/2018 prise, et approuvée à l'unanimité, par le Conseil Municipal concernant le versement de la subvention au CCAS pour l'année 2018 d'un montant de 7 000 €.

Comme indiqué ci-dessus, cette subvention de 7 000€ permet au CCAS de supporter le contrat de Monsieur LEGRAND Jean-Louis que jusqu'au 30/06/2018.

Cependant le Conseil Municipal émet, et à l'unanimité, un avis favorable pour effectuer une décision modificative budgétaire pour un montant approximatif de 5 700 € au CCAS pour permettre à celui-ci de financer le renouvellement du contrat de Monsieur LEGRAND Jean-Louis pour une durée d'un an à compter du 01/07/2018.

Notre Ecole





SCHOOL RE-MARKS
2017-2018

I can't read
CONNECTED
CITY

STATE OF
KANSAS
SCHOOL DISTRICT

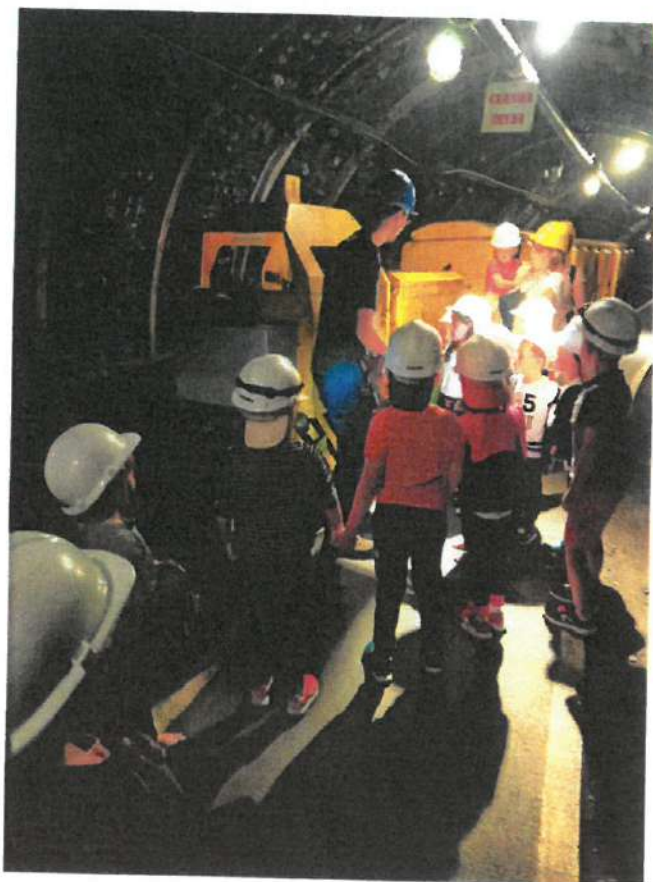
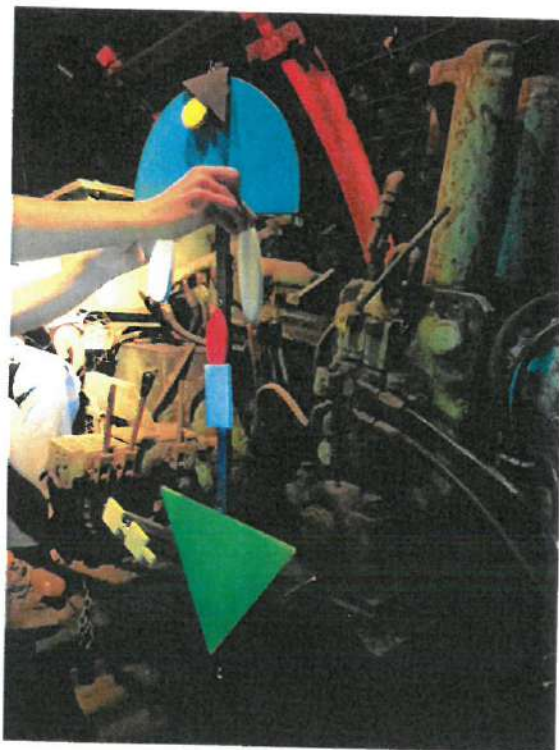
MINNIE
MOUSE

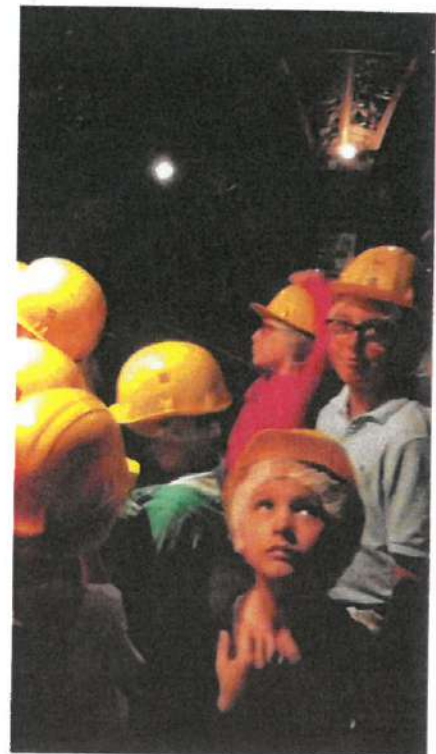
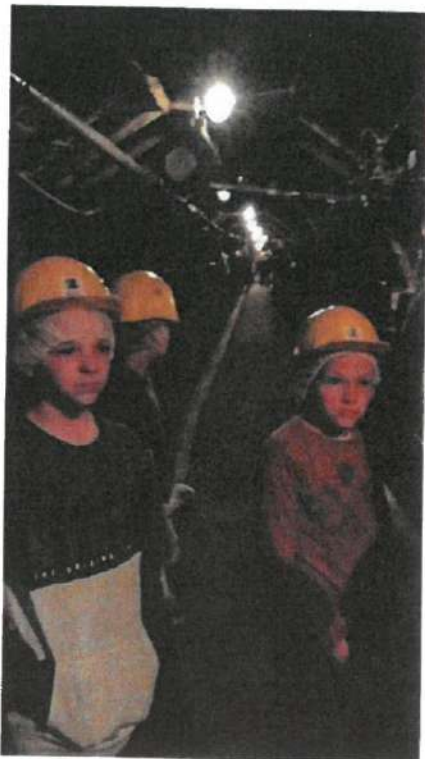
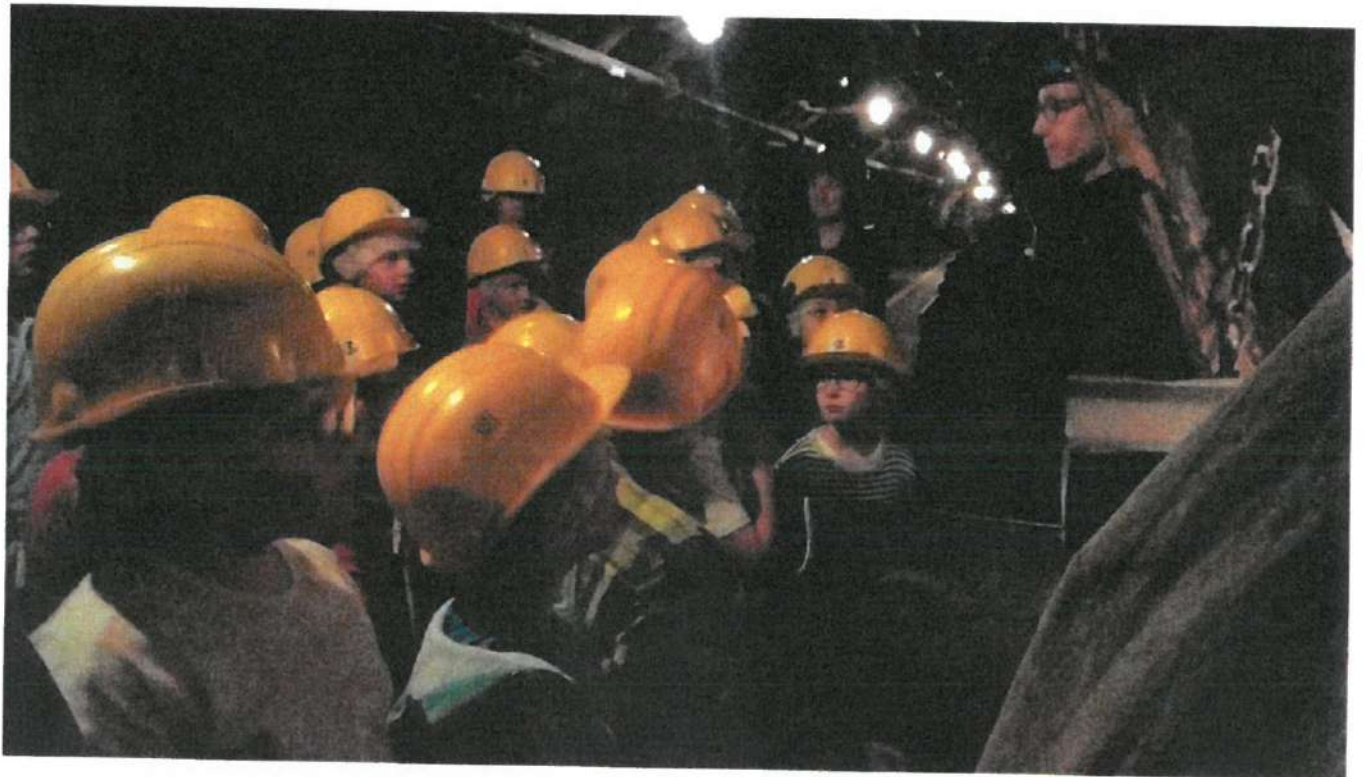
Smash
to
S
S



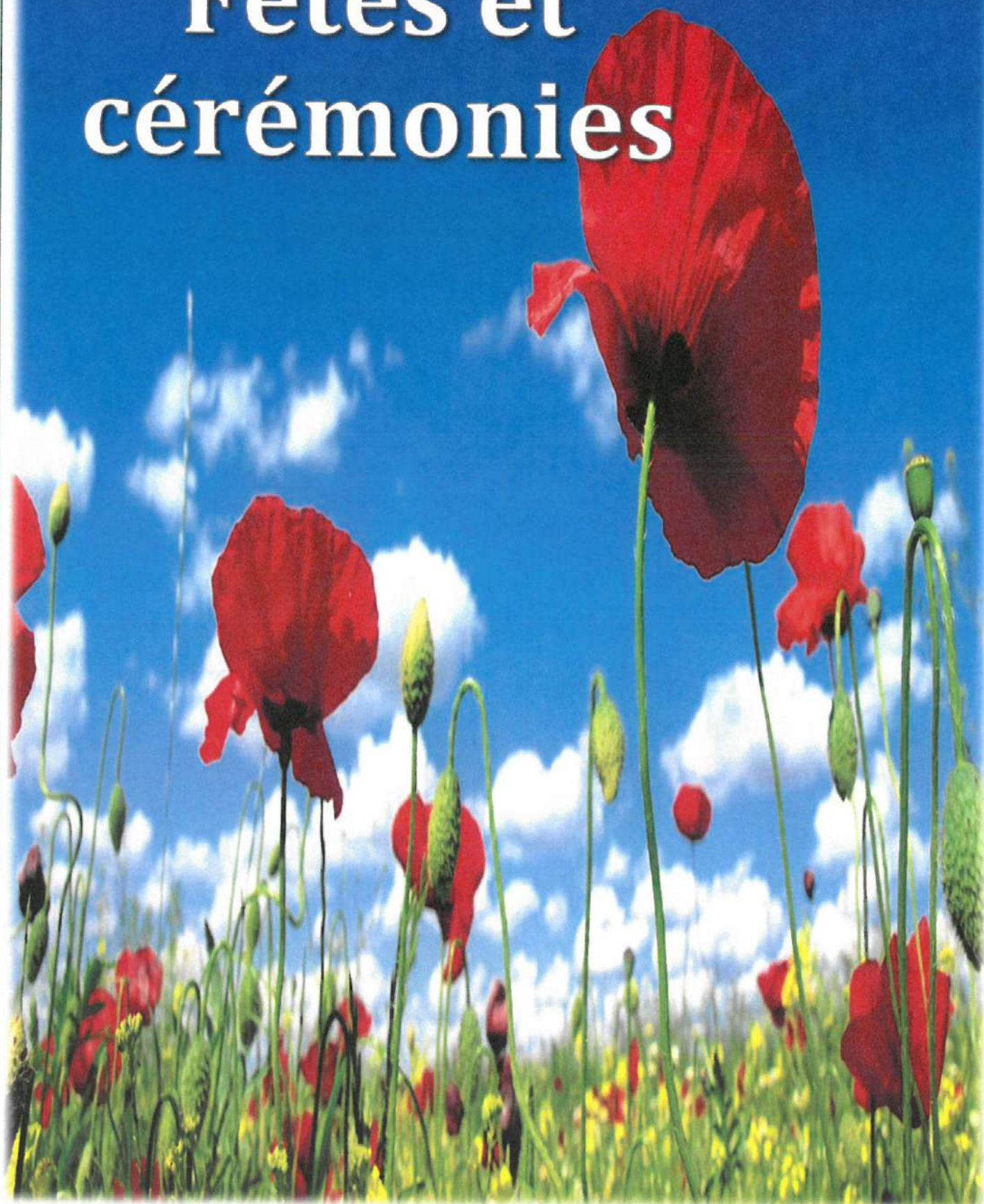
Visite du Centre Historique Minier de LEWARDE

Le Mardi 22 Mai 2018, les élèves de notre école ont eu le plaisir de pouvoir visiter le Centre Historique Minier de Lewarde à l'occasion de leur voyage scolaire.





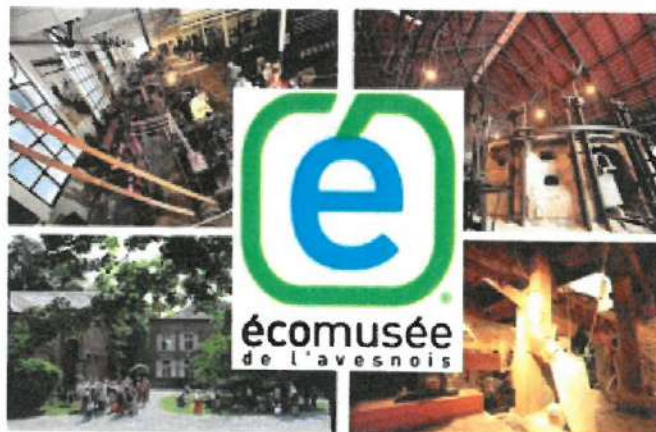
Fêtes et cérémonies



Le repas de nos Aînés 2018

C'est au cœur de la salle des fêtes que notre traditionnel repas des aînés a eu lieu le samedi 24 Mars 2018.

Cette année, la Municipalité et le CCAS de la commune de Marbaix ont souhaité proposer une visite guidée de l'Ecomusée à Fourmies à nos aînés, qui a été très appréciée de tous les participants.



Vous étiez nombreux à avoir répondu à l'invitation de la municipalité pour ce repas festif qui constitue une occasion d'échanges et de partage.

Monsieur le Maire a chaleureusement remercié les convives de leur présence, puis il a souhaité lever son verre pour célébrer l'amitié.



Nous avons encore apprécié l'animation musicale « Thé Dansant », avec Monique Musette et son accordéon.

Nous avons eu le plaisir d'avoir une représentation de l'association « GULLY JUMPERS »



Puis nous avons honoré les doyens du repas des aînés à savoir Mme Lucette Marmignon et Mr Maurice Lobet qui se sont vus remettre fleurs et chocolats de la part de Mme et Mr Ducanchez



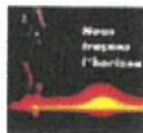
Course cycliste "GRAND PRIX DE L'AVESNOIS"

Le Dimanche 22 Avril 2018, nous avons eu le plaisir de voir la commune traverser par la 2^{ème} édition de la course cycliste « GRAND PRIX DE L'AVESNOIS ».

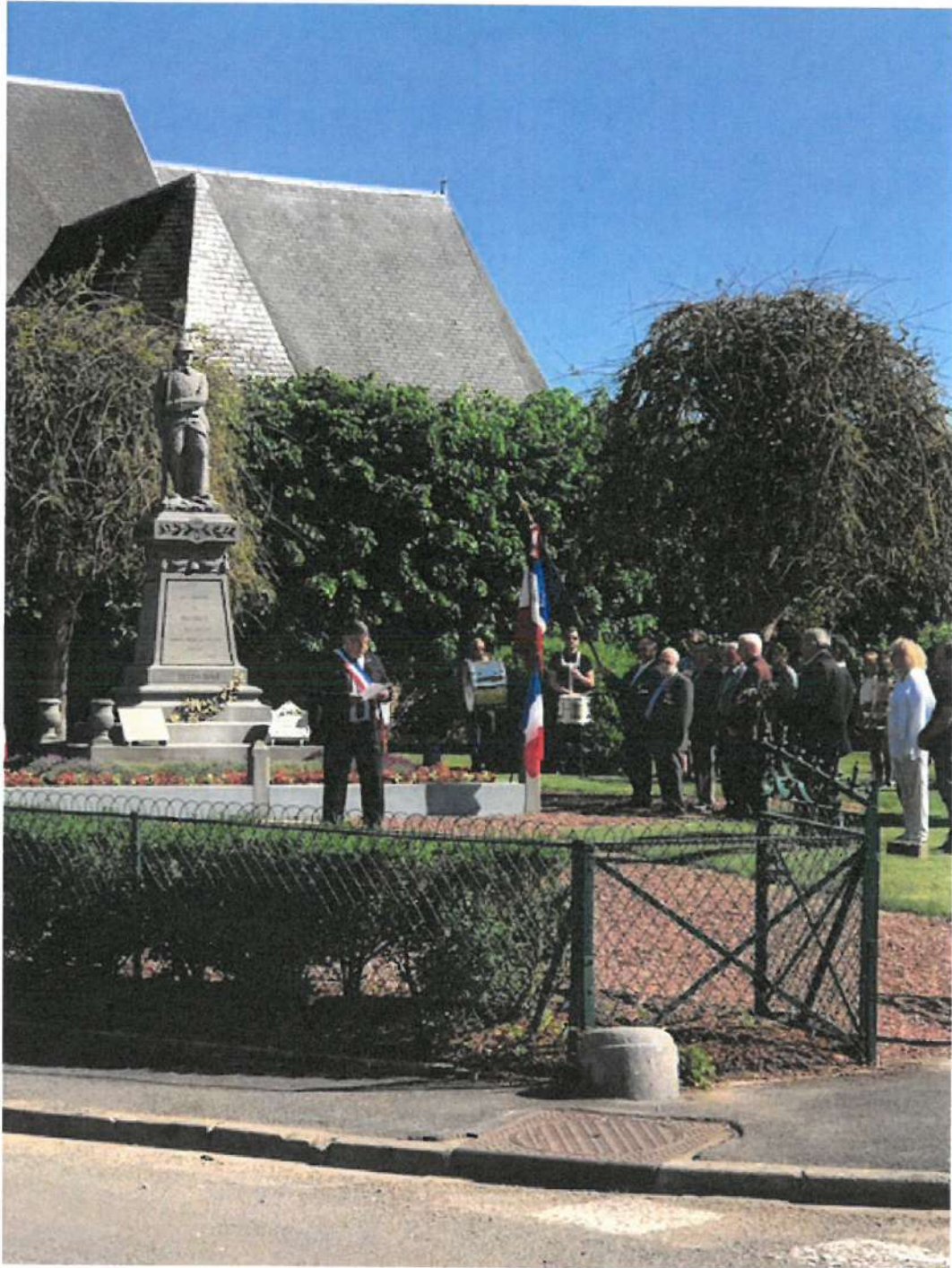
Les coureurs qui arrivaient de Taisnières ont traversés notre village, ont pris la route de Cartignies pour rejoindre Petit-Fayt par le Foyau.



Dimanche 22 Avril 2018



Cérémonie du 8 Mai



Monsieur le Maire fait la lecture du message
de la secrétaire d'État aux anciens combattants.

Concours des façades illuminées

La remise des prix du concours des façades illuminées
2017



Photo des gagnants accompagnés de
Monsieur le Maire

Classement des gagnants

1er prix : Mr PALLADE Ludovic

2ème prix : Mme DELACROIX Edith

2ème ex æquo : Mr DELFOSSE Sébastien

3ème prix : Mme GIROUX Béatrice

4ème prix : Mme DUBOIS Karine

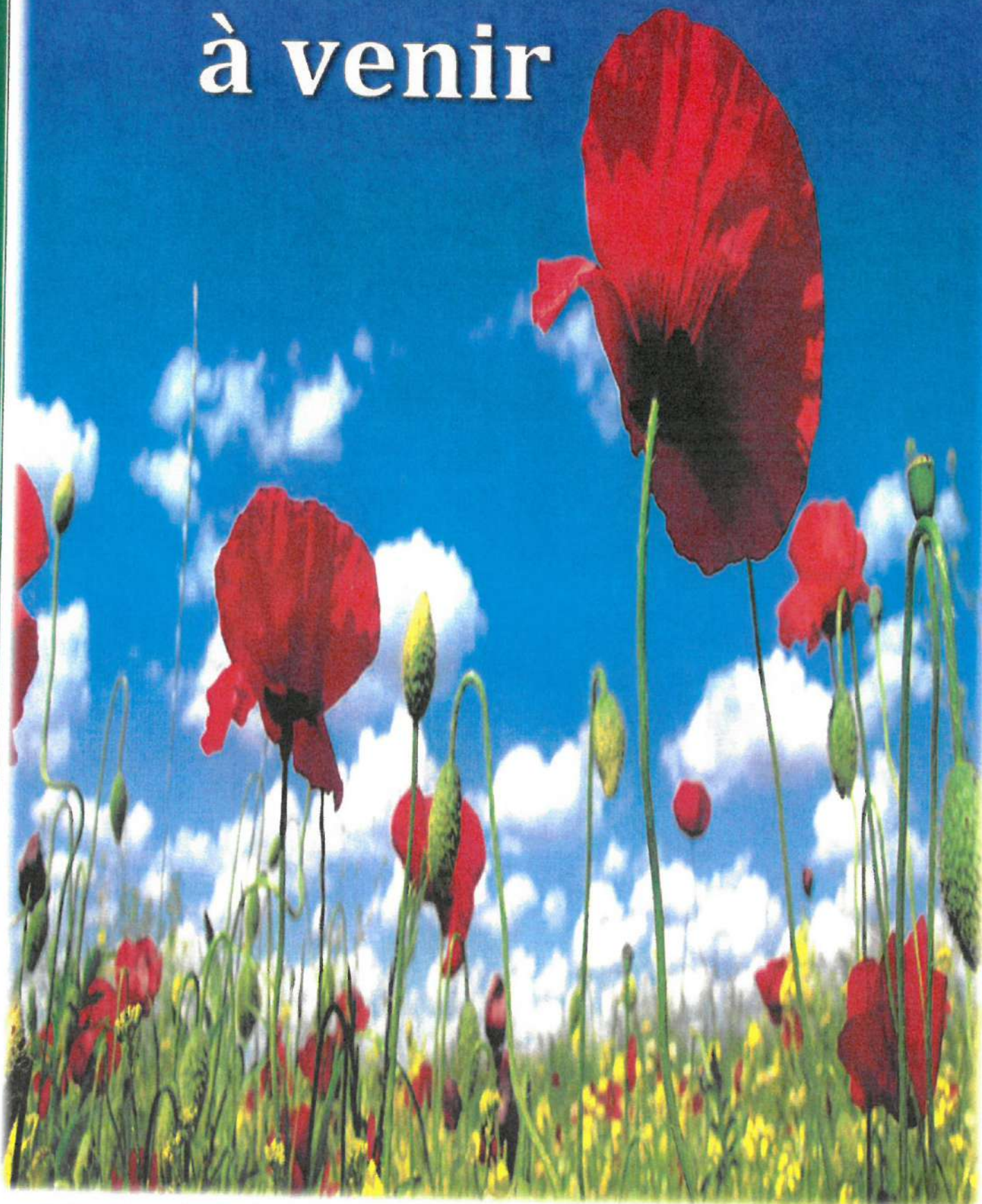
5ème prix : Mr DESCAMPS Didier

Remise de médaille du travail



Cette année, Monsieur le Maire a eu le plaisir de remettre le diplôme de la médaille d'honneur du travail échelon or (pour 35 années de service au Supermarché Match d'Avesnelles) à Mme Chantal BESAIN accompagné d'un bouquet de fleurs.

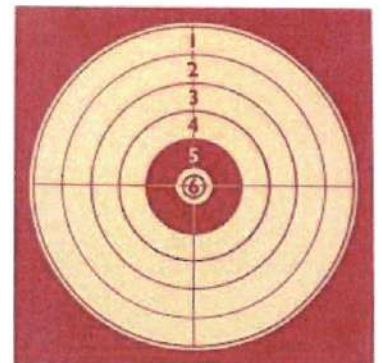
Évènements à venir



Ducasse de Marbaix

ORGANISEE PAR LA MUNICIPALITE

Le Samedi 30 JUIN, Dimanche 1 et Lundi 2 JUILLET 2018



LE DIMANCHE 1^{ER} JUILLET

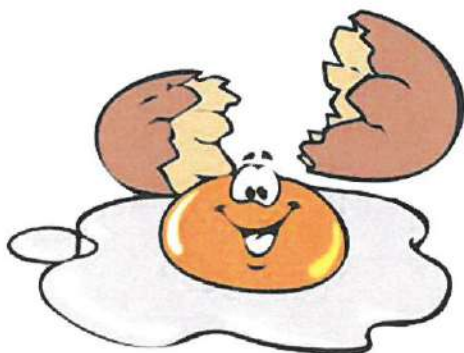
Animation Communale (Jeux pour petits et grands)

A partir de 11H30 :



Farandole des vélos
(N'oubliez pas votre vélo !!!)

Puis vers 16H00 :



Course aux œufs

(Cuillère à café indispensable, œufs fournis par la commune)



Boulage
Hommes et Femmes

**DIMANCHE 01
JUILLET 2018
18H30**

**CONCERT DE
DUCASSE**

**HARMONIE
DE MARBAIX-TAISNIÈRES**

Direction : Gérard HALLANT

CLASSE D'ORCHESTRE

Ecole de Musique Marbaix-Taisnières

Direction : Elisabeth DE SA

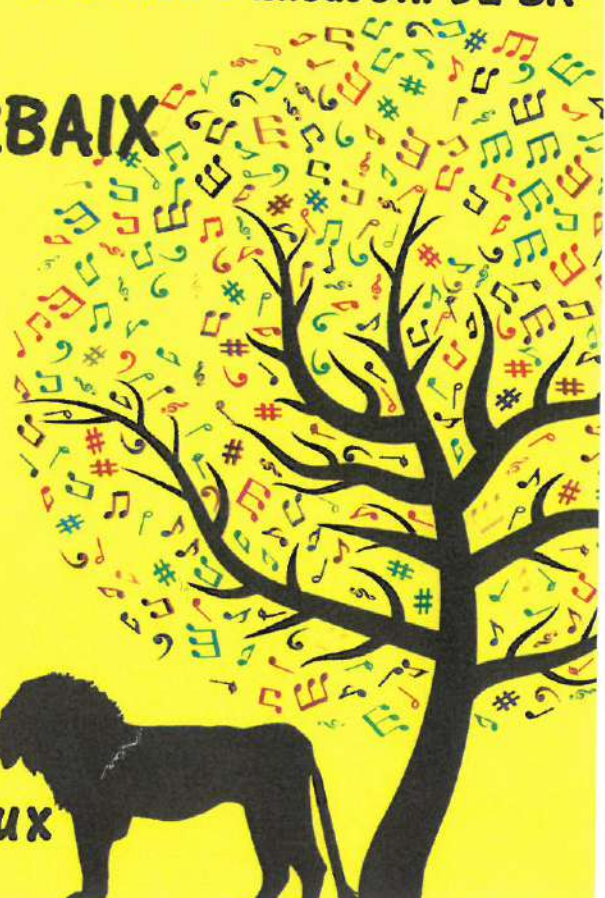
SALLE DES FÊTES DE MARBAIX

Entrée gratuite

Buvette & petite restauration



**Le Carnaval des Animaux
Camille Saint-Saëns**



le 1^{er} Juillet 2018

Un...Cochon à la broche

*Salle des fêtes de Marbaix
A partir de 12h00*

*Réservations au 06.87.35.65.53
ou au 03.27.60.26.10
(25 Juin dernier délai)*



*Apéritif
Cochon, frites, ratatouille
Fromage
Pâtisserie*

Tarifs : 15€ (enfant : 8€)



Cérémonie du 14 juillet

**Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal
Vous invitent à la cérémonie du 14 juillet 2018**

PROGRAMME

A 10 H 30 : Défilé au départ de la salle des fêtes
en direction du monument aux morts avec dépôt de gerbe



puis retour vers la place en musique
avec la participation de l'Harmonie de Marbaix Taisnières

Et pour clore le défilé,
un vin d'honneur est offert par la municipalité
à la salle des fêtes.



**Nous comptons sur votre présence
pour commémorer cette journée nationale.**

Concours de pêche

Le 19 Août 2018



Prix :

1^{er} : 100.00€
2^{eme} : 90.00€
3^{eme} : 80.00€
4^{eme} : 70.00€
5^{eme} : 60.00€
6^{eme} : 50.00€
7^{eme} : 40.00€
8^{eme} : 30.00€
9^{eme} : 20.00€
10^{eme} : 10.00€

NOMBREUX LOIS

+

COUPES

11 H à 13 H 30

Inscriptions

12 H

Grillades sans réservation

14 H précises

Tirage des places

15 H à 17 H

Concours sur les bords de l'Helpe

19 H

Remise des prix à la salle des Associations



UN RENDEZ-VOUS A NE PAS
MANQUER



**SOUVENEZ-VOUS
IL Y A 100 ANS**

**« 1914 ~1918, Marbaix, un village
de l'Avesnois durant la 1ère Guerre Mondiale »
Salle polyvalente du 20 au 23 Septembre 2018**

**A
g
e
n
d
a**



**S
a
v
e
t
h
e
d
a
t
e**



Un livre

Une exposition

Des documents inédits

Des affiches

la commune sous l'occupation

Une marche mémorielle

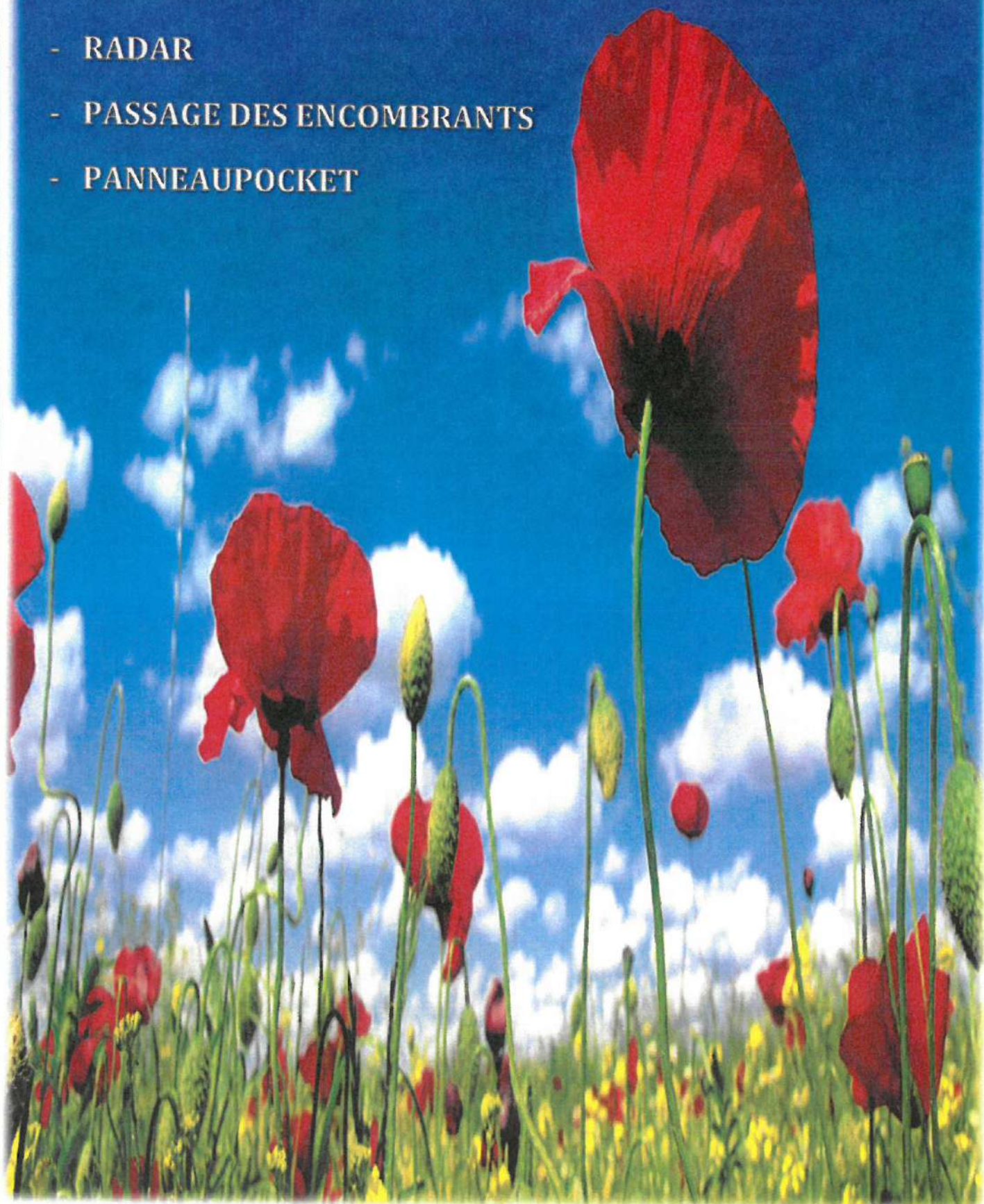
Des conférences

Des documentaires

Pour tout renseignement : lespistonsaencre@yahoo.com – 06.08.25.88.50

Autres informations

- RADAR
- PASSAGE DES ENCOMBRANTS
- PANNEAUPOCKET



Point sur la demande de Radar dans la traversée de la commune

HISTORIQUE

- Le 4 février 2016
Dernier accident qui a fait 2 morts
- Le 9 février 2016.
Demande de ma part pour la mise en place d'un radar auprès de la Sous-Préfète
- Le 23 février 2016.
Demande confirmée par le Conseil Municipal
- Plusieurs réunions de travail avec la Brigade de gendarmerie d'Avesnes pour convenir de l'installation d'un radar de tronçon.
- Sans nouvelles
J'ai alerté le nouveau sous-Préfet, Mr Alexander Grimaud le 7 février.
- Le 10 avril 2018
Réponse de Mr le Sous-Préfet ci-après.

PREFET DU NORD

Sous-préfecture d'Avesnes sur Helpe
Pôle du cabinet
Affaire suivie par : M-L Trouillet
Téléphone : 03.27.60.81.79
Télécopie : 03.27.61.59.88
e-mail : marie-laure.trouillet@nord.gouv.fr



Avesnes sur Helpe, le 10 avril 2018

 Monsieur le Maire,

Par courrier du 9 février 2018, vous avez appelé mon attention sur la dangerosité de la RD962, axe qui traverse votre commune, limité à 50Km/heure.

J'ai saisi les services de la DDTM de cette demande qui m'a indiqué qu'au préalable de l'installation d'un radar, une étude d'accidentalité devait être réalisée sur les 5 dernières années pour caractériser le nombre, la gravité et l'évolution des accidents constatés.

Cette étude va être menée par les services de la DDTM et du Conseil Départemental.

En fonction des éléments ressortant de cette étude, des préconisations seront émises en termes de sécurité (surveillance et contrôles à certains horaires), d'aménagements techniques de voirie et d'équipement de contrôle automatisé de la vitesse.


Si un tel équipement est prescrit, je solliciterai la délégation à la sécurité routière (DSR) du ministère de l'intérieur, qui décidera, en dernier ressort, de l'implantation du radar.

Je vous précise, par ailleurs, que l'installation de ce type d'équipement peut entraîner le déplacement de mobiliers urbains ou la suppression de place de stationnement dont le coût sera à la charge de la collectivité.

Je ne manquerai pas de vous communiquer les résultats de l'étude d'accidentalité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée. *et*
cordiale

Le Sous-Préfet



Alexander GRIMAUD

Monsieur Damien DUCANCHEZ
Maire de Marbaix
14, rue de Taisnières
59440 Marbaix



INFO

Bientôt les ENCOMBRANTS...

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois met en place la prochaine collecte d'encombrants pour cette année 2018 qui aura lieu le

18 octobre 2018 à MARBAIX

Pour le bon déroulement de cette collecte, vous devez déposer impérativement vos objets encombrants au bord de la chaussée au plus tard la veille au soir du jour de collecte.

Seront collectés

- ◆ Les fenêtres et portes à l'exception des vitres
- ◆ Les ferrailles diverses
- ◆ Le vieux-mobilier (tables, chaises, armoires..) et divers objets usagés (vélos, poussettes, jouets..)
- ◆ Les matelas et sommiers

 **SEULS LES OBJETS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PRIS FACILEMENT EN CHARGE PAR 2 MANUTENTIONNAIRES SERONT COLLECTÉS.**

Trier...

C'est ma nature !

Ne seront pas collectés



- ◆ Les vitres et miroirs ne sont pas acceptés pour raison de sécurité sur la voie publique
- ◆ Les déchets électriques et électroniques (électroménagers...)
- ◆ Les gravats
- ◆ L'amiante et le fibro-ciment
- ◆ Les déchets verts
- ◆ Les pneus
- ◆ Les pots ayant contenus des produits polluants
- ◆ Les déchets liquides, huileux ou pâteux
- ◆ Les déchets infectieux, corrosifs ou explosifs

Contact & renseignement: Tél. 03 27 56 11 87

www.coeur-avesnois.fr

SOYEZ
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



OFFERT
PAR VOTRE
MAIRIE
DE
MARBAIX



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application **PanneauPocket**.

Les évènements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



LA SOLUTION MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE



SIMPLE ET GRATUIT

Testez-le vous même

[Attirez l'attention du lecteur avec une citation du document ou utilisez cet espace pour mettre en valeur un point clé. Pour placer cette zone de texte n'importe où sur la page, faites-la simplement glisser.]

Pas besoin de créer un compte !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play.

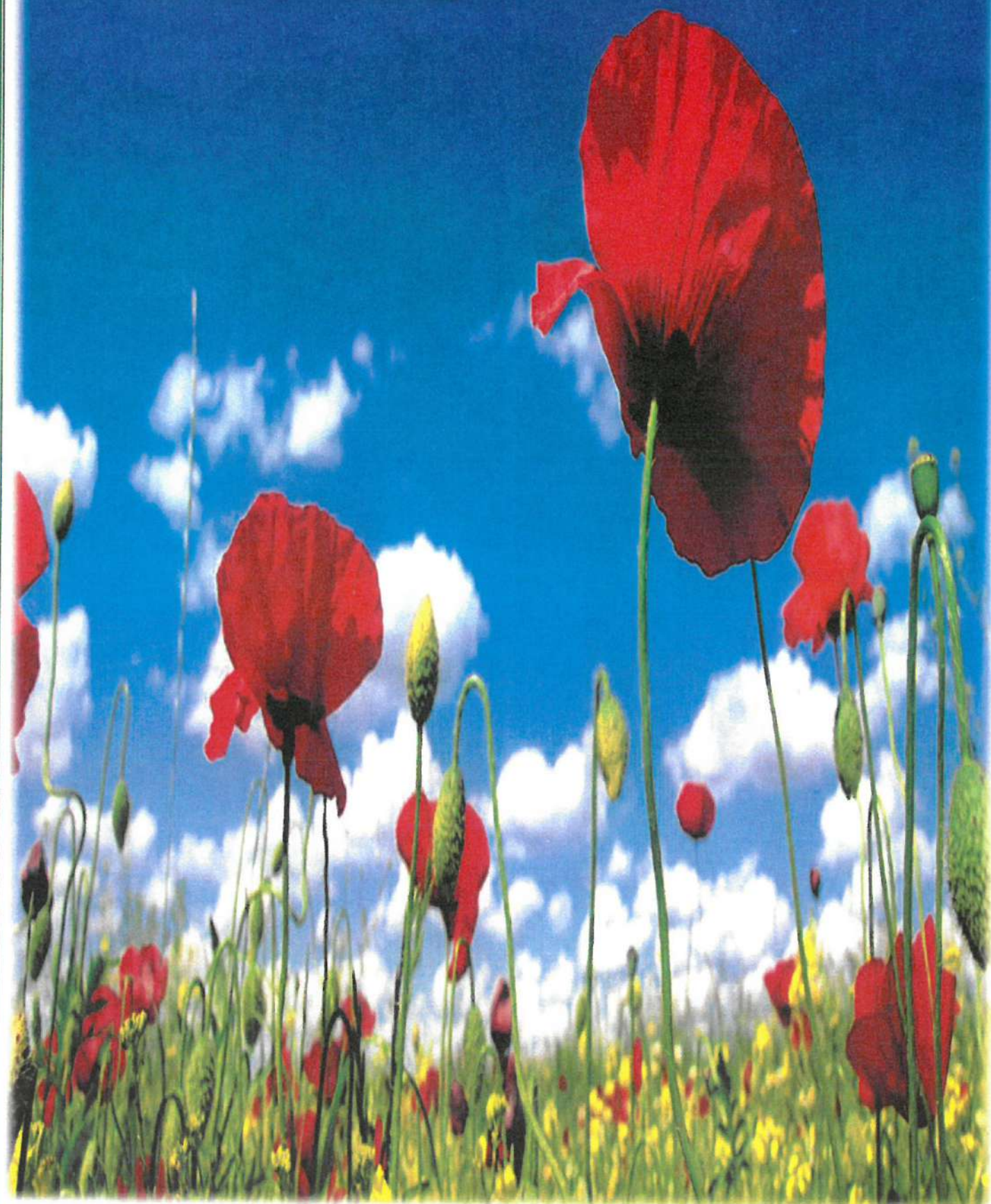


SINON, FLASHEZ-NOUS !

N'OUBLIEZ PAS D'ACTIVER VOS NOTIFICATIONS POUR RECEVOIR EN TEMPS REEL LES ALERTES ET ACTUALITES

MERCI DE NE PAS ME JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE !

Divers



Comment accueillir la biodiversité au jardin ?

Avec l'intensification de l'urbanisation et de l'agriculture, les animaux et les plantes sauvages ont la vie dure ! Pour les aider, le Parc naturel régional de l'Avesnois vous propose quelques conseils simples à mettre en œuvre pour les accueillir dans votre jardin



Pour accueillir les oiseaux des jardins posez des nichoirs à oiseaux (hirondelle, rouge-gorge, mésange...). Attention le choix du lieu de l'installation du nichoir est une première étape déterminante pour son occupation future. On privilégiera une installation au minimum à 2m du sol et une orientation sud – sud-est pour protéger l'ouverture des vents dominants et de la pluie. Et à l'hiver n'oubliez pas de nourrir vos petits protégés en leur mettant à disposition des graines et de l'eau !



Bon à savoir : le hérisson bénéficie d'une protection totale sur le territoire français depuis l'Arrêté du 17 avril 1981.

J'accueille Le hérisson : c'est un excellent allié du jardinier et un hôte volontiers d'un jardin naturel. Chaque nuit, il consomme un nombre important de vers, de limaces, d'escargots et parfois de petits rongeurs ! La journée, il dort sous un buisson épais ou blotti dans la végétation herbacée. L'été il se déplace souvent et change régulièrement d'abris. N'hésitez pas à lui laisser un tas de feuilles ou de bois, il viendra s'y blottir.

Pour accueillir les papillons et les insectes : semez de la prairie fleurie : en plus d'embellir votre jardin, semer des fleurs locales attirera nombre d'insectes et notamment les papillons chez vous !



Au-delà du simple plaisir de les observer, les papillons sont de précieux alliés du jardinier puisqu'ils participent à la pollinisation. La vie d'un papillon passe par 4 états très différents : l'œuf, la chenille, la chrysalide et le papillon (adulte). Au cours de son cycle, un papillon a donc besoin de plantes nourricières à l'état de chenille, puis de plantes nectarifères à l'état adulte. Bien entendu, cette prairie fleurie servira aussi aux abeilles, aux oiseaux, aux chauves-souris, etc. mais aussi aux plantes !

J'installe un hôtel à insectes avant la fin de l'hiver, il peut être occupé dès le mois de mars. La diversité des insectes accueillis s'enrichira au fur à mesure du temps ! Bien entendu, il faut éviter de le mettre trop près des habitations ou des zones du jardin très fréquentées...

La nature chez soi

Du 3 juin au 26 août, venez à la Maison du Parc à Maroilles, une exposition dédiée à « La nature chez soi » sera présentée. Après cette visite vous repartirez chez vous avec le plein d'idées pour accueillir la biodiversité dans votre jardin.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550 Maroilles.

Tel : 03 27 77 51 60 - contact@parc-naturel-avesnois.fr.

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : www.parc-naturel-avesnois.fr

photos ©PNRA



Comment restaurer son petit patrimoine rural ?



Vous êtes nombreux à posséder sur votre propriété, un oratoire, une chapelle ... ces petits édifices qui font la richesse patrimoniale de l'Avesnois, mais qui sont aussi bien souvent perçus comme un élément supplémentaire à entretenir.

Au moment d'entreprendre des travaux sur ce patrimoine, il convient de s'inspirer des techniques des anciens, c'est important surtout dans le domaine de la restauration. L'important est de perpétuer leur savoir-faire, tout en utilisant les outils d'aujourd'hui. On privilégiera la réutilisation d'une brique que l'on vient de démonter, c'est mieux pour l'aspect visuel, mais aussi l'utilisation de la chaux, qui laisse respirer le mur et présente une meilleure durabilité dans le temps.

Prendre soin du patrimoine bâti c'est l'entretenir, le restaurer.

Comment je m'y prends ? A qui je m'adresse ?

Tout d'abord, il est nécessaire de prendre en compte l'édifice et ses abords. Le tout étant indissociable. Ensuite un temps d'observation, de relevés et de recherches documentaires est indispensable afin de définir les interventions prioritaires (mise hors d'eau du bâtiment). Il faudra aussi effectuer les démarches administratives nécessaires et trouver d'éventuels financements.

Dans un premier temps, n'hésitez pas à prendre contact avec Emmanuel Cazier, chargé de mission patrimoine bâti, habitat durable au Parc naturel régional de l'Avesnois (emmanuel.cazier@parc-naturel-avesnois.com) Tél : 03 27 14 90 89). Il vous conseillera sur les travaux à entreprendre, il vous orientera dans les démarches administratives et la recherche de financements auprès d'organismes compétents. (La Fondation du Patrimoine...)

Bon à savoir :

La **Fondation du patrimoine**, grâce à son label, permet à un propriétaire privé détenteur d'un bien immobilier présentant un intérêt patrimonial et non protégé au titre des monuments historiques, de bénéficier de déductions fiscales pour des travaux de sauvegarde ou de restauration. La Fondation du patrimoine est le seul organisme habilité par le Ministère des Finances à octroyer un label ouvrant droit à déduction fiscale et une aide financière.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550 Maroilles.

Tel : 03 27 77 51 60 - contact@parc-naturel-avesnois.fr.

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : www.parc-naturel-avesnois.fr

photo ©PNRA



Parc
naturel
régional
de l'Avesnois

Nature en images

Concours photos

Organisé par le Parc naturel
régional de l'Avesnois.

Catégories /thèmes :

Jeunes (- 18 ans) : J'aime/J'aime pas

Amateurs : Fleurs vagabondes

Experts : Natur'ailes

Pour en savoir plus :

www.parc-naturel-avesnois.fr

Exposition des photos lors de
la Fête du Parc/Fête du Lait au
Quesnoy le 16 septembre.

Date limite pour participer le
24 août 2018



Région
Hauts-de-France

Nord
le département

CARNIVAL'HELPE

AROUND THE WORLD



Tu as entre 11 et 17 ans
et tu habites le territoire de la 3CA ?
Tu as envie de découvrir le monde de la scène ?
Inscris-toi vite à notre premier stage d'été
du 9 au 20 juillet 2018.

Une surprise de 3 jours t'attend à Paris !

CAPOEIRA PERCUSSIONS
DANSE ZUMBA



CAMPINGS
DU 11 AU 13/07: AUBENCHEL AUBAC
DU 18 AU 20/07: HAULME

STAGE GRATUIT
14 PLACES

ENGAGEMENT A L'ANNEE OBLIGATOIRE



RENSEIGNEMENTS/INSCRIPTIONS

Communauté de Communes du Coeur de l'avesnois
Peggy Wasterlain, Tél. 03 27 56 37 50/03 27 59 46 85/
pwasterlain@coeur-avesnois.fr - www.coeur-avesnois.fr

FREHEL (Côtes d'Armor 22)



> 13/17 ans

Séjour été 2018

Visite du Fort la Latte, activités nautiques...



hébergement en camping

du 10 au 19 août

16 places

Tu es intéressé(e) ?

Envoie-nous dès maintenant une lettre avec tes motivations (avec ton numéro de portable et ton adresse mél) et une copie de la feuille d'imposition de tes parents (par courrier ou par mél) avant **le vendredi 15 juin 2018** impérativement.

Tarifs : de 100 à 150 euros selon les revenus du foyer.

Ecrire à :

Par courrier : Communauté de communes du Coeur de l'Avesnois
Pôle Enfance-Jeunesse - Séjour Ados

33, route de Taisnières 59440 MARBAIX

ou par mél : Imonnier@coeur-avesnois.fr / Rens. 03 27 59 46 85

www.coeur-avesnois.fr

Séjour encadré par 6 animateurs diplômés
(+ de 4 ans d'expérience)



